

85/235 DU 1er/3/85

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° \_\_\_\_\_/MTEREFP.S.DGAFP.DAF

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE  
LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Portant intégration et nomination de  
Monsieur OKOMI Nestor dans les cadres  
de la catégorie A hiérarchie I du  
Personnel des cadres du Journalisme  
(Information).

-----oOo-----  
LE PREMIER MINISTRE,

C I S S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 82/924 du 20.10.1982 portant statut particulier des cadres de l'Information ;
- (/u le décret n° 62/150/FP du 9.6.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/84/FP-BE du 26.5.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires, notamment en ses articles 7 et 8
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 84/858 du 15.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D.C.B.

D.C.F.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 82/924 du 20.10.1982 susvisé, Monsieur OKOMI Nestor, né le 2 Mai 1955 à Zanaga, titulaire de la Licence Es Lettres, Section : Sciences et Techniques de la Communication, (Option : Journalisme), obtenue à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchique I du Personnel des cadres du Journalisme (Information) et nommé au grade de Journaliste de Niveau III Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Information et des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRZAVILLE, le 1er MARS 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Information  
et des Postes et Télécommunications,

Christian Gilbert BEMBET.-

Le Ministre du Travail, de  
l'Emploi, de la Refonte de  
la Fonction Publique et de  
la Prévoyance Sociale,

Beard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances  
et du Budget,

Itihi Ossétoumba IE DOUNZOU.-

APPLICTIONS :

- JORPC ..... 1
- DCI/DP ..... 3
- DEF/ST ..... 1
- D.G.E. .... 3
- D.C.F. .... 1
- M.I.P.E. .... 2
- INTERESSE ..... 1
- DOSSIER ..... 3
- SGG/PC ..... 2